

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2551

31 décembre 2009

SOMMAIRE

Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.	122436	MRM & Partners S.à r.l.	122404
Amipar Holding S.A.	122420	Nedafolo S.A.	122421
Anglo Operations (International) Limited	122443	Nedafolo S.A.	122412
Aquiline C2P Holdings S.à r.l.	122436	Nedafolo S.A.	122412
Argentius Select Fund II	122402	Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l.	122405
Arno Glass Luxco	122405	Newcontainer Management Services S.à r.l.	122405
Bureau for Foreign Economic Develop- ment SA	122426	Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS	122421
Centre Fiduciaire du Luxembourg S.à r.l.	122420	OIRP Investment 1 S.à r.l.	122435
DAM Ponte S.à r.l.	122432	Orient Overseas Container Line (Luxem- bourg) S.A.	122406
Defense Plaza Lux S.à r.l.	122445	Oxford Investments S.A.	122413
eBay Europe S. à r.l.	122432	Piccaccia	122413
Ecologie et Culture	122425	Preing S.A.	122411
Eurogaume Lux S.A.	122407	Ratbou S.A.	122411
EuroPRISA Opéra Acquisition S.à r.l.	122448	Ratbou S.A.	122412
Finzels Reach Holdings S.à r.l.	122406	Ratbou S.A.	122411
Global Investor Solutions I SA	122430	Resiliency S.A.	122407
Goes Immo S.A.	122434	Royale Neuve VI, S.à r.l.	122424
Goliath Investment Solutions I SA	122430	RREEF Pan-European Infrastructure Co- Investment Two Lux S.à r.l.	122404
Hofamei	122447	RREEF Pan-European Infrastructure Lux S.à r.l.	122406
Intabex Worldwide	122402	Scaff Logistics S.A.	122424
King's Cross Asset Funding 53	122403	Simon Ivanhoe S.à r.l.	122424
King's Cross Asset Funding 54	122403	Swiss Life Funds (LUX) Management Com- pany	122407
King's Cross Asset Funding 55	122403	Taarnet Luxembourg S.A.	122413
KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l.	122416	Trandy Participations & Financements S.A.	122421
Kronos Holding S.A.	122411	Uranium Investment Corporation	122434
Kronos Holding S.A.	122412	WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l.	122435
Laflor S.A.	122404		
Les Deux Chefs S.à r.l.	122408		
Lion Residential S. à r. l.	122426		
Max Management S.A.	122430		

Argentius Select Fund II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.384.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "ARGENTIUS SELECT FUND II", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 novembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14574.

- que la société "ARGENTIUS SELECT FUND II" (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 131 384,

constituée suivant acte notarié du 20 août 2007 et publié au Mémorial C numéro 2253 du 10 octobre 2007, au capital social de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.-),

se trouve à partir de la date du 26 novembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 mars 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 9 décembre 2009.

Référence de publication: 2009155397/28.

(090188572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Intabex Worldwide, Société Anonyme.

Capital social: USD 14.665.210,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 13.069.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2009

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2009, sous le numéro 1162/2009 du répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} décembre 2009, relation: LAC/2009/51316:

- Que l'actionnaire unique, "Intabex Netherlands BV", a prononcé la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur, a déclaré qu'il a réalisé ou recevra tous les actifs de la société, que l'ensemble des dettes à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées et qu'il a reconnu être tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant).

- Que décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution.

- Que la liquidation est donc clôturée et que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée de cinq ans moins, à compter du jour de la publication des présentes au Mémorial C, à l'ancien siège social.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009155424/26.

(090188516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

King's Cross Asset Funding 55, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.660.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 novembre 2009:*

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 55 S.à r.l. - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155423/18.

(090188451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

King's Cross Asset Funding 53, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.658.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 novembre 2009:*

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 53 S.à r.l. - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155422/18.

(090188353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

King's Cross Asset Funding 54, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.659.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 novembre 2009:*

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

122404

Pour King's Cross Asset Funding 54 S.à r.l. - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155421/18.

(090188348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

MRM & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.071.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 4 décembre 2009, la résolution suivante a été prise:

Première résolution

Les associés de la société MRM & Partners Sàrl décident à l'unanimité de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à Luxembourg (L-1941) 261 route de Longwy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures des Associés:

Michel Jasmain SA, (90 parts sociales) / Marga Mengato (10 parts sociales)

Représentée par Monsieur Mathieu Ferretti / -

Signatures du Bureau:

La Présidente / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009155417/18.

(090188912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Laflor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.664.

Acte rectificatif à l'acte L080135177.05 déposé en date du 10/09/2008

Il résulte de la résolution écrite de l'actionnaire unique de la société tenue à Luxembourg en date du 10 juillet 2008 que:

- Shareholder and Directorship Services Ltd. ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria Mahe, République des Seychelles a été nommée commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155606/18.

(090188630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.844.

*Extrait des résolutions adoptées lors de
l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2009*

- Est nommée gérant de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 20 novembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2009155616/18.

(090188428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Newcontainer Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.750,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.765.

—
*Extrait des décisions prises lors de
l'Assemblée Générale tenue en date du 20 novembre 2009*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Henry Kong Tsun WONG de son poste de Gérant de la Société, avec effet au 19 novembre 2009.

L'Assemblée a accepté la nomination de M. Peter Kong-Kan IP, né le 8 septembre 1950, à Hong Kong (Chine), résidant professionnellement à OOCL House, Levington Park, Bridge Road, Levington, IP10 ONE, Royaume-Uni, au poste de Gérant de la Société avec effet au 19 novembre 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Newcontainer Management Services S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155602/19.

(090188274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.301.

—
*Extrait des décisions prises lors de
l'assemblée générale tenue en date du 20 novembre 2009*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Henry Kong Tsun WONG de son poste de Gérant de catégorie A avec effet au 19 novembre 2009.

L'Assemblée a accepté la nomination de M. Peter Kong-Kan IP, né le 8 septembre 1950, à Hong Kong (Chine), résidant professionnellement à OOCL House, Levington Park, Bridge Road, Levington, IP10 ONE, Royaume-Uni, au poste de Gérant de catégorie A avec effet au 19 novembre 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155601/19.

(090188242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Arno Glass Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.250.

—
Il est à noter que le siège social du gérant unique Arno Glass a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour Arno Glass

S G G S.A.

122406

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009155597/16.

(090188978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.746.

—
*Extrait des décisions prises lors de
l'assemblée générale tenue en date du 20 novembre 2009*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Henry Kong Tsun WONG de son poste d'Administrateur «B» de la Société, avec effet au 19 novembre 2009.

L'Assemblée a accepté la nomination de M. Peter Kong-Kan IP, né le 8 septembre 1950, à Hong Kong (Chine), résidant professionnellement à OOCL House, Levington Park, Bridge Road, Levington, IP10 0NE, Royaume-Uni, au poste d'Administrateur «B» de la Société avec effet au 19 novembre 2009. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155600/19.

(090188235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Finzels Reach Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.439.

—
*Extrait des résolutions prises
par les associés en date du 1^{er} décembre 2009*

Première résolution

Les associés acceptent la démission de Madame Bernadette BOPP-BILLON de son poste de gérant de la société avec effet au 12 novembre 2009.

Deuxième résolution

Les associés nomment Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la société avec effet au 12 novembre 2009 pour une durée illimitée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009155604/20.

(090188284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

RREEF Pan-European Infrastructure Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.671.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de
l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2009*

- Est nommée gérant de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 20 novembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009155618/15.

(090188465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Resiliency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 108.956.

—
*Extrait de l'assemblée générale
annuelle tenue à Luxembourg en date du 29 juillet 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

Ainsi que le mandat de commissaires aux comptes de la société MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Maurice HOUSSA et nomme Madame Sylviane COURTOIS, employée privée demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg aux fonctions d'administrateur.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009155609/24.

(090188869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Swiss Life Funds (LUX) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.728.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'Assemblée Générale Annuelle du 28 avril 2009*

Sont réélus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an

- M. Marcel FINKER, Administrateur et Président, 40, Général Guisan-Quai, CH-8022 Zurich
- M. Jean-Pierre GRIMAUD, Administrateur et Vice-Président, 3, Rue François de Fenelon, F-78590 Noisy le Roy
- M. Beat HUBACHER, Administrateur, 71, Sonnacker, CH-8905 Arni
- M. Hermann INGLIN, Administrateur, 6, Aechstrasse, Ch-8352 Obere

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swiss Life Funds (Lux) Management Company

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009155608/19.

(090188812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Eurogaume Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 109.549.

—
Date de clôture des comptes annuels: 31/12/2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 09/12/2009.

FRL SA

Référence de publication: 2009155673/11.

(090188479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Les Deux Chefs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 149.710.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze novembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BAAS HOLDING III B.V., une société de droit néerlandais, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Rotterdam, Pays-Bas, sous le numéro 29045243, ayant son siège social à Zuidelijke Rondweg 1b, NL-2741 RA Waddinxveen,

ici représentée par Monsieur Martin Mantels, employé privé, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Waddinxveen (NL), le 5 novembre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle - même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "LES DEUX CHEFS S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés

existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

Art. 22. La surveillance de la Société pourra être confiée à un ou plusieurs commissaires, nommés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des mille (1.000) parts sociales est souscrite par BAAS HOLDING III B.V., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,00.

Résolutions

Et aussitôt BAAS HOLDING III B.V., préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée expirant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011:
 - Monsieur Joseph WINANDY, né à Ettelbrück, Luxembourg, le 16 février 1946, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon.
 - Monsieur Koen LOZIE, né à Deinze, Belgique, le 24 juin 1965, demeurant à L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés.
 - COSAFIN S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70588, représentée par Monsieur Jacques Bordet, né à Lyon, France, le 7 mars 1941, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2009. LAC / 2009 / 48680. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009156085/162.

(090189171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Ratbou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 116.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155971/13.

(090188412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Ratbou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 116.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155970/13.

(090188414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Preing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 116.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155972/13.

(090188404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Kronos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 89.061.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090129069.04

Date: 17/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009155956/15.

(090188896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Nedafolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 116.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155968/13.

(090188424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Nedafolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 116.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155967/13.

(090188425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Ratbou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 116.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155969/13.

(090188418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Kronos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 89.061.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090129068.04

Date: 17/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009155955/15.

(090188893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Taarnet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.620.

Le bilan abrégé arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009155959/10.

(090188906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Oxford Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.929.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155960/10.

(090188898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Piccaccia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.706.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den elften November,

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg,

ist erschienen

Frau Firdevs Akmut, Industriekauffrau, geboren am 25. Februar 1972 in Varto, Türkei, wohnhaft in Rheinallee 91, D-65439 Flörsheim am Main,

Die Erschienenene ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (nachstehend die "Gesellschaft") nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der vorliegenden Satzung.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschließen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb eines oder mehrerer Restaurants in Luxemburg oder im Ausland sowie der Ausschank von alkoholischen und nichtalkoholischen Getränken, sowie alle Tätigkeiten, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit und des Gesetzes kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliärer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Gesellschaft nimmt den Namen PICCACCIA an.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Kapital - Anteile

Art. 6. Das gezeichnete Kapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und ist in zweihundertfünfzig (250) Anteile mit einem Nennwert von je fünfzig Euro (EUR 50) eingeteilt.

Jedes Anteil gibt Anrecht an einem Teil der Aktiva und Gewinne der Gesellschaft im direkten Verhältnis der bestehenden Anteile.

Art. 7. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung wird, gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft bewertet und, im Falle wo die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre zählt wird er bewertet aufgrund der Bilanz des letzten Geschäftsjahres oder jener der beiden letzten Geschäftsjahre.

Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet oder im Falle von mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Rat der Geschäftsführer bevollmächtigten Person(en) verpflichtet. Solange die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer zählt, kann diese durch die alleinige Unterschrift dieses Geschäftsführers verpflichtet werden.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Entscheidungen des Einzigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen von Mehreren Gesellschaftern

Art. 9. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jede Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Generalversammlung der Gesellschafter gemäß des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, aus.

Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art.10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehen der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn.

Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent zugunsten der gesetzlichen Reserve abgezogen. Diese Zuteilungen sind solange obligatorisch bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt; sie müssen wieder aufgenommen werden wenn zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve angegriffen ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder auf eine aussergesetzliche Reserve gutgeschrieben wird.

Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Frau Firdevs Akmut, vorgeannt, zeichnet alle zweihundertfünfzig (250) neu ausgegebenen Anteile für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500).

Alle Anteile werden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500).

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft fasst der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse:

1) Zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit und mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten wird ernannt:

Herr Orhan GÜNESER, Diplomkaufmann, geboren am 31. Juli 1970 in Selekan, Türkei, wohnhaft in 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxemburg.

2) Der Gesellschaftssitz ist in L-1660 Luxemburg, 60, Grand'rué.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar hat den Komparenten darauf hingewiesen, dass die Gesellschaft zwecks Ausübung der vorgenannten Tätigkeit im Besitz einer seitens der zuständigen Behörden ausgestellten Ermächtigung sein muss.

Der Komparent bestätigt ausdrücklich diesen Hinweis erhalten zu haben.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, hat dieser mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. AKMUT und J. BADEN

Enregistré à Luxembourg A. C., le 18 novembre 2009. LAC / 2009 / 48682. Reçu soixante-quize euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 26. November 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009156083/131.

(090189119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.850,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 148.323.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of September,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, P.O. Box 309, Grand Cayman, KYI-1104 and entered in the Cayman Islands Register under number 18012 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2009. The said proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, of 23 September 2009, not yet published and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have yet not been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred fifty Dollars of the United States of America (USD 850.-) so as to raise it from its present amount of twenty-thousand Dollars of the United States of America (USD 20,000.-) to twenty-thousand eight hundred fifty Dollars of the United States of America (USD 20,850.-).

2 To issue eighty-five (85) new Class A shares, eighty-five (85) new Class B shares, eighty-five (85) new Class C shares, eighty-five (85) new Class D shares, eighty-five (85) new Class E shares, eighty-five (85) new Class F shares, eighty-five (85) new Class G shares, eighty-five (85) new Class H shares, eighty-five (85) new Class I shares and eighty-five (85) new Class J shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred ninety million eighty-seven thousand six hundred eighty-four Dollars of the United States of America (USD 190,087,684.-) by the Shareholder and KKR Partners II (International), L.P. and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred fifty Dollars of the United States of America (USD 850.-) so as to raise it from its present amount of twenty-thousand Dollars of the United States of America (USD 20,000.-) to twenty-thousand eight hundred fifty Dollars of the United States of America (USD 20,850.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue eighty-five (85) new Class A shares, eighty-five (85) new Class B shares, eighty-five (85) new Class C shares, eighty-five (85) new Class D shares, eighty-five (85) new Class E shares, eighty-five (85) new Class F shares, eighty-five (85) new Class G shares, eighty-five (85) new Class H shares, eighty-five (85) new Class I shares and eighty-five (85) new Class J shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr Nicolas Gauzès, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership ("KKR 2006 Fund (Overseas)"), by virtue of the abovementioned proxy.

KKR 2006 Fund (Overseas) declares to subscribe to one (1) Class A share, one (1) Class B share, one (1) Class C share, one (1) Class D share, one (1) Class E share, one (1) Class F share, one (1) Class G share, one (1) Class H share, one (1) Class I share and one (1) Class J share, having a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, with payment of a share premium in a total amount of one hundred eighty-two million four hundred twenty-two thousand five hundred forty-four Dollars of the United States of America (USD 182,422,544.-) and to fully pay in cash for these shares.

Thereupon appeared Mr Nicolas Gauzès, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of KKR Partners II (International), L.P. ("KKR Partners II (International)"), by virtue of a proxy given on 28 September 2009, in New York, which proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

KKR Partners II (International) declares to subscribe to eighty-four (84) Class A shares, eighty-four (84) Class B shares, eighty-four (84) Class C shares, eighty-four (84) Class D shares, eighty-four (84) Class E shares, eighty-four (84) Class F shares, eighty-four (84) Class G shares, eighty-four (84) Class H shares, eighty-four (84) Class I shares and eighty-four (84) Class J shares having a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, with payment of a share premium in a total amount of seven million six hundred sixty-five thousand one hundred forty Dollars of the United States of America (USD 7,665,140.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one hundred ninety-million eighty-eight thousand five hundred thirty-four Dollars of the United States of America (USD 190,088,534.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the eighty-five (85) new Class A shares, eighty-five (85) new Class B shares, eighty-five (85) new Class C shares, eighty-five (85) new Class D shares, eighty-five (85) new Class E shares, eighty-five (85) new Class F shares, eighty-five (85) new Class G shares, eighty-five (85) new Class H shares, eighty-five (85) new Class I shares and eighty-five (85) new Class J shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twenty thousand eight hundred fifty Dollars of the United States of America, (USD 20,850.-) divided into twenty thousand eight hundred fifty (20,850) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, which are divided into:

- Two thousand eighty-five (2,085) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand eighty-five (2,085) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- Two thousand eighty-five (2,085) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6.700,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, un exempted limited partnership régi par les Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, Uglund House, P.O. Box 309 Grand Cayman KYI-1104, et immatriculé au Cayman Register sous le numéro 18012 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2009. La prédite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-), dont le siège social est au 63, rue de Rollingergrund, L-2440, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 septembre 2009, pas encore publié et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit cent cinquante dollars des États-Unis d'Amérique (USD 850,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) à vingt-mille huit cent cinquante dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.850,-).

2 Émission de quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie A, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie B, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie C, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie D, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie E, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie F, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie G, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie H, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie I et quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-dix millions quatre-vingt-sept mille six cent quatre-vingt-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 190.087.684,-) par l'Associé et KKR Partners II (International), L.P. à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent cinquante dollars des États-Unis d'Amérique (USD 850,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) à vingt-mille huit cent cinquante dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.850,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre (85) parts sociales nouvelles de Catégorie A, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie B, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie C, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie D, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie E, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie F, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie G, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie H, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie I et quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie J d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Nicolas Gauzès, prénommé, agissant en tant que mandataire de KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership («KKR 2006 Fund (Overseas)»), en vertu de la procuration susmentionnée.

KKR 2006 Fund (Overseas) déclare souscrire à une (1) part sociale de Catégorie A, une (1) part sociale de Catégorie B, une (1) part sociale de Catégorie C, une (1) part sociale de Catégorie D, une (1) part sociale de Catégorie E, une (1) part sociale de Catégorie F, une (1) part sociale de Catégorie G, une (1) part sociale de Catégorie H, une (1) part sociale de Catégorie I et une (1) part sociale de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-deux millions quatre

cent vingt-deux mille cinq cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 182.422.544.-) à libérer intégralement en espèces.

Ensuite a comparu Monsieur Nicolas Gauzès, prénommé, agissant en tant que mandataire de KKR Partners II (International), LP. («KKR Partners II (International)»), en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2009, à New York qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

KKR Partners II (International) déclare souscrire à quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de Catégorie A, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de Catégorie B, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de Catégorie C, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de Catégorie D, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de Catégorie E, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de Catégorie F, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de Catégorie G, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de Catégorie H, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de Catégorie I et quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale de d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions six cent soixante-cinq mille cent quarante dollars des États-Unis d'Amérique (USD 7.665.140.-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cent quatre-vingt-dix millions quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 190.088.534.-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les (85) parts sociales nouvelles de Catégorie A, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie B, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie C, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie D, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie E, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie F, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie G, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie H, quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie I et quatre-vingt-cinq (85) parts sociales nouvelles de Catégorie J conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille huit cent cinquante dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.850,-) divisé en vingt mille huit cent cinquante (20.850) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, divisées comme suit:

- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), toutes étant entièrement libérés;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), toutes étant entièrement libérés;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), toutes étant entièrement libérés;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), toutes étant entièrement libérés;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), toutes étant entièrement libérés;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), toutes étant entièrement libérés;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), toutes étant entièrement libérés;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), toutes étant entièrement libérés;
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), toutes étant entièrement libérés; et
- Deux mille quatre-vingt-cinq (2.085) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes étant entièrement libérés."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Gauzès, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 octobre 2009, Relation: RED/2009/1067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tom Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Rambrouch, le 27 novembre 2009.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2009156108/227.

(090189797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Centre Fiduciaire du Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7441 Lintgen, 50, rue de la Bergerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marco DECKENDORF

Gérant

Référence de publication: 2009155965/11.

(090188438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Amipar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.159.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Laura SPADACINI-PIONTELLI, née à Milan (Italie) le 31 août 1958, demeurant à I-22070 Cassina Rizzardi (Italie), 4, Via Volta;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "AMIPAR HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 62.159, a été constituée suivant acte reçu le 2 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 188 du 28 mars 1998.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille Euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancienne adresse de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 novembre 2009, Relation: LAC/2009/47828. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009156103/43.

(090189649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Nedafolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 116.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155966/13.

(090188429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Trandy Participations & Financements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 80.849.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009155958/10.

(090188909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.568.

In the year two thousand and nine, on the ninth of November,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS, a société en commandite par actions qualifying as société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé in accordance with the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, having its registered office in 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 November 2007 under number 2734.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to deed of the undersigned notary dated 21 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 November 2007 under number 2734.

The meeting is opened at 2.30 p.m. with Mrs Madeline Boucher, domiciliation agent, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Emilie De Jonge, domiciliation agent, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:
I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the fourth paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

"Shares of any class and or of any Sub-Fund shall be subscribed under the terms and conditions stressed in the Issue Document."

2. Amendment of the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

"Shareholders will not be allowed to request the redemption of their shares by the Company before the expiry of a period disclosed for the relevant class in the Issue Document. After this period of time, shares may be redeemed on each Valuation Day. In such case, redemption proceeds will be paid on a best-effort basis, i.e. to the extent that the Company has available cash to pay for such redemption within a maximum period as disclosed for the relevant class in the Issue Document."

3. Deletion of the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company;

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. According to the attendance list, out of 29,260 shares in issue, 24,478 shares are present or represented;

IV. That the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

V. That the present meeting, representing at least half of the share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the 4th paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

"Shares of any class of and/or of any Sub-Fund shall be subscribed under the terms and conditions stressed in the Issue Document."

Second resolution

The general meeting resolves to amend the 1st paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

"Shareholders will not be allowed to request the redemption of their shares by the Company before the expiry of a period disclosed for the relevant class in the Issue Document. After this period of time, shares may be redeemed on each Valuation Day. In such case, redemption proceeds will be paid on a best-effort basis, i.e. to the extent that the Company has available cash to pay for such redemption within a maximum period as disclosed for the relevant class in the Issue Document."

Third resolution

The general meeting resolves to delete the 3rd paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company. There being no further business, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date indicated at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf novembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS", une société anonyme ayant la qualité de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, ayant son siège social au 20 Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte du notaire soussigné, en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 28 novembre 2007 sous le numéro 2734.

L'assemblée est ouverte à 14.30 sous la présidence de Madame Madeline Boucher, agent domiciliataire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Emilie De Jonge, agent domiciliataire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour

1. Modification du quatrième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

"Les actions d'une classe et/ou d'un Compartiment seront offertes dans les termes et conditions précisés dans le Document d'Emission."

2. Modification du premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

"Les actionnaires ne sont pas autorisés à demander le rachat de leurs actions par la Société avant l'expiration de la période déterminée pour la classe concernée dans le Document d'Emission. Après cette période, les actions peuvent être rachetées chaque jour d'Evaluation. Dans un tel cas, les actions seront rachetées sur la meilleure base possible, i.e., dans la mesure où la Société a la capacité de payer pour ce rachat dans la période maximale telle que déterminée pour la classe concernée dans le Document d'Emission."

3. Suppression du troisième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société;

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Il apparaît, selon la liste de présence, que sur les 29.260 actions en circulation, 24.478 actions sont présentes ou représentées;

IV. Que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant au moins la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 4^e paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Les actions d'une classe et/ou d'un Compartiment seront offertes dans les termes et conditions précisés dans le Document d'Emission."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Les actionnaires ne sont pas autorisés à demander le rachat de leurs actions par la Société avant l'expiration de la période déterminée pour la classe concernée dans le Document d'Emission. Après cette période, les actions peuvent être rachetées chaque jour d'Evaluation. Dans un tel cas, les actions seront rachetées sur la meilleure base possible, i.e., dans la mesure où la Société a la capacité de payer pour ce rachat dans la période maximale telle que déterminée pour la classe concernée dans le Document d'Emission."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le 3^e paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BOUCHER, E. DE JONGE, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2009. LAC / 2009 / 47198. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009156099/139.

(090189359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Scaff Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 81.342.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009155962/13.

(090188247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Royale Neuve VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 127.748.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009155963/14.

(090188251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Simon Ivanhoe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.846.729,00.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.938.

Traduction libre de l'extrait des résolutions écrites du conseil de gérance en date du 10 novembre 2009

Paragraphes non reproduits

2. prend acte:

1. du décès de Monsieur Melvin Simon, membre du Conseil de Gérance en qualité de Directeur de classe A, survenu le 16 septembre 2009 à Carmel, Indiana, USA et par conséquent de la vacance de son poste au sein du Conseil de Gérance.

2. du fait qu'aux termes de l'article 21.4 des Statuts, les autres Directeurs assureront temporairement la gestion de la Société jusqu'à ce que les Associés aient pris une décision à ce sujet.

paragraphes non reproduits

Le Président du Conseil de Gérance

Written resolutions of the managing board dated November 10, 2009

unduplicated paragraphs

2. acknowledge:

1. the death of Mr. Melvin Simon, member of the Board as manager class A, which occurred on September 16th, 2009 in Carmel, Indiana, USA and therefore the vacancy of his position within the Board of Managers.

2. that pursuant to article 21.4 of the Articles of Associations, the remaining managers will temporarily be in charge of the management of the Company until the shareholders make a definitive arrangement on this purpose.

unduplicated paragraphs

Signature

The Chairman of the Board

Référence de publication: 2009156504/27.

(090189268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Ecologie et Culture, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 3.220.

Lors de l'assemblée générale du 10 novembre 2009, il a été décidé, à l'unanimité, et dans les conditions du quorum de présence prévues par les statuts et la loi, les points suivants:

- Changement d'adresse du Siège de l'Association "Ecologie et Culture" (article1)
- Modification de l'objet et des buts de l'association. L'article 2 des statuts a été remplacé par un nouvel article 2 intitulé comme suit:

1. Dénomination, Siège.

L'association sans but lucratif portera le nom de ECOLOGIE ET CULTURE. Son siège est situé à l'adresse: Place de la Gare,16, L-1616 Luxembourg.

2. Objet social, Objectif principaux de l'Association. "L'association est une association indépendante d'acteurs, de metteurs en scène, réalisateurs de cinéma documentaire et de fiction, peintres, scientifiques, personnalités publiques réunies pour les buts suivants:

Son but est:

- produire des oeuvres audiovisuelles documentaires et de fiction, productions théâtrales, expositions d'art et des photos, programme et séminaires éducatifs sur la culture, civilisation et l'environnement;
- concentrer l'énergie de l'esprit de recherche des personnalités créatrices sur la conception d'oeuvres d'art ayant à la culture de l'humanité et à la nature, l'écologie;
- attirer l'attention de l'opinion internationale sur les catastrophes écologiques de grandes envergures ou sur celles venant d'apparaître.

A. Domaine de l'art et de la culture:

L'une des principales activités de l'association est l'activité culturelle. Celle-ci se fera notamment sous la forme de productions audiovisuelles et cinématographiques, de représentations théâtrales, expositions photographiques et d'expositions diverses.

Objectifs:

- création des conditions nécessaires à la sauvegarde de la richesse et de l'histoire des cultures populaires;
- organisation de manifestations cinématographiques, théâtrales et vidéos;
- organisation d'expéditions artistiques, historiques et ethnographiques dans divers pays;
- organisation de spectacles, de festivals internationaux et d'expositions.

B. Domaine de l'éducation:

- Formation culturelle et écologique, création d'une nouvelle mentalité écologique et multiculturelle, développement surtout chez les jeunes, de la perception de l'Univers en tant que tout, qu'espace, unique par la richesse multiculturelle et écologiquement équilibré où l'on vit et que l'on doit préserver.

- Organisation de conférences de presse, de séminaires y compris la projection de films dans des écoles et des universités d'Europe et de monde entier
- Organisation de formations cinématographiques et théâtrales
- Organisation de Laboratoires de recherche scénographique et audiovisuel

122426

- Organisation de stages socioculturels pour les enfants et les adultes

Référence de publication: 2009156314/43.

(090189484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

BFED, Bureau for Foreign Economic Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 12, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg B 86.815.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège le 26 mai 2009

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier t'KINT. Le président a désigné comme secrétaire et scrutateur Madame Carine RAES.

Le président déclare que la totalité des 500 actions est présente ou représentée, l'assemblée peut donc valablement discuter et décider les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, aucun quorum de présence n'étant requis par la loi.

Le président expose que l'intégralité du capital étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés ayant par ailleurs déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Les actionnaires déclarent renoncer à toute convocation.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante: L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de renouveler pour une période de 6 ans prenant fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice de l'an 2013 les mandats suivants:

- Administrateur: Monsieur Didier t'Kint, ingénieur commercial, demeurant à L-6917, Roodt-Syre, 39 Op der Haard,
 - Administrateur: Monsieur Jean t'Kint, ingénieur, demeurant à B-1160, Bruxelles, 92 avenue Vanden Thoren,
 - Administrateur: Monsieur Georges Reculé, demeurant 14 rue de Xhovémont à B-4140, Sprimont
 - Commissaire aux comptes: Monsieur André Levebvre, expert-comptable, demeurant à Wiltz, 52, rue des Charretiers.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Didier t'Kint / Carine t'Kint - Raes.

Référence de publication: 2009156549/25.

(090189153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Lion Residential S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 249.347,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.263.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LION RESIDENTIAL S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125263 (the Company). The Company has been incorporated on 22 February 2007 pursuant to a deed of Maître Robert Schuman, notary residing in Differdange, in replacement of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C - N° 918 dated 18 May 2007. The articles of the Company (the Articles) were amended by a notarial deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, dated 14 June 2007 published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C - N° 1939 dated 11 September 2007.

There appeared:

Lion Residential Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125266 and having a share capital of EUR 312,626 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it appears that all of the 249,347 shares of the Company, having a par value of EUR 1.- (one euro) each, are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced, the Sole Shareholder represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of convening notice;
- (2) Decision to change the corporate object of the Company;
- (3) Subsequent amendment of article 2 of the articles of the Company (the Articles) to reflect the changes mentioned under item (2);
- (4) Subsequent amendment of articles 1, 20 and 21 of the Articles to reflect the changes mentioned under item (2);
- (5) Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
- (6) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the contemplated change of the Company's corporate object from the one of a securitisation company (société de titrisation) in accordance with the Luxembourg act dated 22 March 2004 on securitisation companies to the one of a financial participations holding company (société de participations financières).

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend article 2 of the Articles to reflect the change resulting from the second resolution above so that this article shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development."

Fourth resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend the articles 1, 20 and 21 of the Articles to reflect the change resulting from the second resolution above so that these articles shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of LION RESIDENTIAL S. à r. l. (the Company).";

" **Art. 20. Statutory auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the Trade and Companies Register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply."; and

" **Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present change of the Company's corporate object is estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and on the day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue un assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de LION RESIDENTIAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125263 (la Société). La Société a été constituée le 22 février 2007 par un acte de Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en remplacement de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C N° 918 du Recueil des Sociétés et Associations daté du 18 mai 2007 et modifié en date du 14 juin 2007 par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C N°1939 du Recueil des Sociétés et Associations daté du 11 septembre 2007.

A comparu:

Lion Residential Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125266, ayant un capital social de EUR 312,626 (l'Associé Unique),

ici représentée par Frédéric Pilorget, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. qu'il apparaît que toutes les 249.347 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Décision de changer l'objet social de la Société;
- (3) Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts);
- (4) Modification subséquente des articles 1, 20 et 21 des Statuts;

(5) Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

(6) Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société de celui d'une société de titrisation selon la loi du 22 mars 2004 sur les sociétés de titrisation à celui d'une société de participations financières.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts en vue de refléter le changement d'objet social de celle-ci, de sorte que ledit article ait dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 1, 20 et 21 des Statuts en vue de refléter le changement d'objet social de la Société, de sorte que lesdits articles aient dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de LION RESIDENTIAL S. à r. l. (la Société).";

" **Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable."; et

" **Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: F. PILORGET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52545. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009156091/202.

(090189547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Max Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.256.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire de la société en date du 29 décembre 2008, que:

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Peter VANSANT, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, et ce pour une durée indéterminée, de la société PROGRESS INVEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, Côte d'Eich, et ce pour une durée indéterminée, ainsi que de Monsieur Kornelis R. F. BOLHUIS, employé privé, ayant son adresse privée à l'Espagnole Domaine, F- 65700 Vidouze. L'assemblée confirme la poursuite du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur René MORIS, ayant son adresse professionnelle au 24, Rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, mandat qui prendra fin lors de l'assemblée à tenir en l'année 2013.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156569/21.

(090189191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**Global Investor Solutions I SA, Société Anonyme,
(anc. Goliath Investment Solutions I SA).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.163.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Stichting Arhes, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel voor Amsterdam) under number 34363372 (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of Goliath Investment Solutions SA, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-149.163, and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 9 November 2009 and whose articles of incorporation (the "Articles") in the process of being published in the Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The Sole Shareholder is currently holding all the three hundred and ten (310) ordinary shares representing the entire share capital of the Company.

The Articles of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by duly represented by Mr Frédéric Lahaye with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur"

by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder takes the following written resolution in accordance with the provisions of (i) article 67-1 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") and (ii) article 9 of the Articles.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Goliath Investment Solutions I SA" to "Global Investor Solutions I SA", and subsequent to amend the article 1, paragraph 1 of the Articles of the Company so as to reflect the taken decision, which shall read as follows:

"The company exists as a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Global Investor Solutions I SA " (the Company)."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Stichting Arhes, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, immatriculée auprès du Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel voor Amsterdam) sous le numéro 34363372 (l'«Actionnaire Unique»);

en qualité d'Actionnaire Unique de Goliath Investment Solutions I SA, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-149.163 et constituée en vertu d'un acte reçu le 09 novembre 2009 par le notaire Joseph Elvinger, précité, et dont les statuts (les «Statuts») sont en cours de publication au Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'Actionnaire Unique détient actuellement la totalité des trois cent dix (310) actions ordinaires représentant la totalité du capital de la Société.

Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

L'Actionnaire Unique est représenté aux présentes par Frédéric Lahaye ayant son adresse professionnelle à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en vertu de la procuration donnée sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Actionnaire Unique prend la résolution écrite suivante en accord avec les provisions de (i) l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi") et (ii) l'article 9 des Statuts.

Résolution unique

L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination de la Société de «Goliath Investment Solutions I SA» en «Global Investor Solutions I SA» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} paragraphe 1 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«La Société est établie sous la forme d'une société anonyme et adopte la dénomination «Global Investor Solutions I SA» (ci-après, la Société).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LAHAYE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2009, Relation: LAC/2009/50292. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009156184/87.

(090189669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

eBay Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.781.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société du 8 décembre 2009 que Monsieur Chuck Stoops a été révoqué en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156570/14.

(090189112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

DAM Ponte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.955.

—
In the year two thousand and nine, on the thirtieth of October,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

there appeared

DAM Capital S.à r.l, a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 98.197,

here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing professionally in 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 28 October 2009.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of DAM Ponte S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having had its registered office in 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 116.955, incorporated pursuant to a notarial deed on 6 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 August 2006, number 1535 (hereinafter the "Company") and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and article 21 of the articles of incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to appoint as liquidator Mr Max Kremer, licencié en droit, born on 21 September 1978 in Luxembourg, residing professionally in 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, without requesting the authorisation of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente octobre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
a comparu

DAM Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.197,

ici représentée par Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 28 octobre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seule associée de DAM Ponte S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant eu son siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.955, constituée suivant acte notarié en date du 6 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 août 2006, numéro 1535 (la "Société") et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à l'article 21 des statuts de la Société, l'associée unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Max Kremer, licencié en droit, né le 21 septembre 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2009. LAC / 2009 / 46281. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009156102/94.

(090189333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Goes Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 114.037.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire de la société tenue en date du 15 juin 2009, que:

L'assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de la Société "Progress Invest S.A." pour sa fonction d'administrateur et "Ravelin Investments S.A." pour sa fonction d'administrateur.

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateurs de Messieurs Gabriel EL RHILANI et Christian BILLO ayant tous deux pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Ils sont élus jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011 et bénéficieront d'un pouvoir de signature conjointe.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156551/20.

(090189168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Uranium Investment Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.276.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 3 décembre 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par NuCore Energy, LLC, actionnaire unique de la Société (l'As-socié Unique) en date du 3 décembre 2009, que:

- Monsieur Richardus Eduardus Johannes Brekelmans a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 16 novembre 2009;

- Monsieur Douglas Hall, administrateur de sociétés, né le 24 août 1949 à Winnipeg, Manitoba (Canada) et résidant au 6770 Jubilee Road, Suite 14, Halifax, Nova Scotia, B3H 2H8 (Canada), a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 16 novembre 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010;

- Monsieur Godfrey Abel, administrateur indépendant, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Northamptonshire (Royaume-Uni) et résidant au 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 16 novembre 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010; et

- la durée des mandats de Messieurs Darin R. Booth, Paul G. McDermott, Patrick Connolly et James Malone en tant qu'administrateurs de la Société a été arrêtée à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Darin R. Booth, administrateur;

- Paul G. McDermott, administrateur;
- Patrick Connolly, administrateur;
- James Malone, administrateur;
- Douglas Hall, administrateur; et
- Godfrey Abel, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Uranium Investment Corporation S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009156571/34.

(090189122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 148.456.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 26 novembre 2009 entre WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6 rue Heine, L-1720 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.398 et NFO (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6 rue Heine, L-1720 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.757, que 25.000 (vingt cinq mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune ont été cédées avec effet au 26 Novembre 2009 par WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l. à NFO (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009156572/21.

(090189098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

OIRP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.018.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société OIRP Investment 1 S.à r.l. a accepté les démissions respectives de Monsieur Aref Hisham Lahham, Monsieur Bruce Charles Bossom et de Monsieur Van James Stults comme gérants de la société avec effet au 13 novembre 2009.

L'associé unique d'OIRP Investment 1 S.à r.l. a ensuite nommé les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 13 novembre 2009:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, administrateur, né le 2 février 1941 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, administrateur, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg (Royaume-Uni), demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W. de Koning, conseiller immobilier, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen (Pays-Bas), demeurant à Zuideinde 2, 2445 AV Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant de portefeuille, né le 5 janvier 1946 à Paris (France), demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, directeur financier, né le 17 mars 1962 à Christchurch (Nouvelle Zélande), demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW200QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OIRP Investment 1 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009156577/33.

(090189535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Aquiline C2P Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.606.

—
Extrait des Résolutions des associés du 18 novembre 2009

Les associés de la Société, ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mme. Sandra Wijnberg en tant que gérant A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Mlle. Deborah Bernstein, salariée, née le 1^{er} juillet 1971 à Washington D.C., Etats Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 535, Madison Avenue, 24th floor NY 10022 New York, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet immédiat.

Son mandat est pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2009156575/19.

(090189065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 148.135.

—
In the year two thousand and nine, on the sixteenth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Advent Water (Cayman) Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 230621 and whose registered address is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Two, Grand Cayman KYL-1104, here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston, on 13th of November 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B148.135, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 15, 2009, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1927 dated 3 October 2009 on page 92.470, and whose bylaws have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-), by the issue of one hundred thousand (100,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.-) divided into (i) ten thousand (10,000) Class A Ordinary Shares, (ii) ten thousand (10,000) Class B Ordinary Shares, (iii) ten thousand (10,000) Class C Ordinary Shares, (iv) ten thousand (10,000) Class D Ordinary Shares, (v) ten thousand (10,000) Class E Ordinary Shares, (vi) ten thousand (10,000) Class F Ordinary Shares, (vii) ten thousand (10,000) Class G Ordinary Shares, (viii) ten thousand (10,000) Class H Ordinary Shares, (ix) ten thousand (10,000) Class I Ordinary Shares and (x) ten thousand (10,000) Class J Ordinary Shares, each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by Advent Water (Cayman) Limited prenamed. The total contribution amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate entirely article 5 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

"5.1. The Company's share capital is set at one hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-), represented by (i) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) ordinary shares of class A (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) ordinary shares of class B (the "Class B Ordinary Shares"), (iii) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) ordinary shares of class C (the "Class C Ordinary Shares"), (iv) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) ordinary shares of class D (the "Class D Ordinary Shares"), (v) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) ordinary shares of class E (the "Class E Ordinary Shares"), (vi) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) ordinary shares of class F (the "Class F Ordinary Shares"), (vii) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) ordinary shares of class G (the "Class G Ordinary Shares"), (viii) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) ordinary shares of class H (the "Class H Ordinary Shares"), (ix) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) ordinary shares of class I (the "Class I Ordinary Shares") and (x) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) ordinary shares of class J (the "Class J Ordinary Shares"), each share having a par value of one euro (EUR 1.-).

The ordinary shares of Class A to J are hereinafter referred to as the "Shares". Any reference made hereinafter to a "share" or to "shares" shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a "shareholder" or to "shareholders".

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

5.2. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire classes of Shares through repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). For the purposes of this clause 5, the following capitalized terms shall have the meanings set out next to them:

- "Available Amount": means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits, if any) but (i) less the results of any losses (including carried forwarded losses, if any) expressed as a positive, minus any freely distributable reserves and premium and (ii) less any sums to be placed into unavailable reserve (s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

So that

$$AA = P - (L + LR) + R$$

Whereby

AA= Available Amount

P= net available profits (including carry forward)

L= any losses (including carried forwarded losses)

LR= amounts placed or to be placed into unavailable reserve(s)

R= available reserves and premium.

- "Cancellation Value Per Share": means (i) the nominal value per Share to be cancelled plus (ii) the Available Amount divided by the number of Shares in issue in the class/class(es) to be repurchased and cancelled;

- "Class A Interim 2010 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Ordinary Shares;

- "Class B Interim 2011 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Ordinary Shares;
- "Class C Interim 2012 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Ordinary Shares;
- "Class D Interim 2013 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Ordinary Shares;
- "Class E Interim 2014 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Ordinary Shares;
- "Class F Interim 2015 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Ordinary Shares;
- "Class G Interim 2016 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Ordinary Shares;
- "Class H Interim 2017 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Ordinary Shares;
- "Class I Interim 2018 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Ordinary Shares;
- "Class J Interim 2019 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class J Ordinary Shares;
- "Class Period": means each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period (as defined below);
- "Interim Accounts": means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;
- "Interim Account Date": means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) of Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant period.

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.5 Each class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to these articles of incorporation.

5.5.1 The period for Class A Ordinary Shares is the period starting on the day of incorporation of the Company, being 15 September 2009, and ending on the Interim Account Date for the Class A 2010 Interim Accounts (the "Class A Period");

5.5.2 The period for Class B Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2011 Interim Accounts (the "Class B Period");

5.5.3 The period for Class C Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2012 Interim Accounts (the "Class C Period");

5.5.4 The period for Class D Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the "Class D Period");

5.5.5 The period for Class E Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2014 Interim Accounts (the "Class E Period");

5.5.6 The period for Class F Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2015 Interim Accounts (the "Class F Period");

5.5.7 The period for Class G Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2016 Interim Accounts (the "Class G Period");

5.5.8 The period for Class H Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2017 Interim Accounts (the "Class H Period");

5.5.9 The period for Class I Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2018 Interim Accounts (the "Class I Period"); and

5.5.10 The period for Class J Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2019 Interim Accounts (the "Class J Period").

5.5.11 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

5.6 In the event a class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount

for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the classes of Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.5.1 to 5.5.10 shall come in the order of Class A to Class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.7 In the case of a redemption of a class of Shares, the holders of such class of Shares shall receive the Cancellation Value Per Share."

Third resolution

The shareholder decides to amend article 15 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

"15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s)."

Fourth resolution

The shareholder decides to amend article 16 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

"The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company."

Fifth resolution

The shareholder decides entirely suppress the current article 17 of the articles and resolve to change as from the date hereof, article 18 into article 17.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Advent Water (Cayman) Limited", une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 230621 et dont le siège social est au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Two, Grand Cayman KYL-1104, ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 13 novembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de «Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.135, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 15 septembre 2009, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 3 octobre 2009 (numéro 1927, page 92.470) (le «Mémorial C») et n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent mille Euros (EUR 100,000.-), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à cent douze mille cinq cents Euros (112,500.-), par l'émission de cent mille (100,000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), réparties en (i) dix mille (10,000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, (ii) dix mille (10,000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, (iii) dix mille (10,000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, (iv) dix mille (10,000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, (v) dix mille (10,000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, (vi) dix mille (10,000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, (vii) dix mille (10,000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, (viii) dix mille (10,000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, (ix) dix mille (10,000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I and (x) dix mille (10,000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par «Advent Water (Cayman) Limited», prénommée. Le montant total de l'apport de cent mille Euros (EUR 100,000.-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier intégralement l'article 5 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112,500.-) représenté par (i) onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), (ii) onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B»), (iii) onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C»), (iv) onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D»), (v) onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E»), (vi) onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F»), (vii) onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G»), (viii) onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H»), (ix) onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I»), et (x) onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J»), d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires de catégorie A à J sont ci-après désignées comme étant «les Parts Sociales». Toute référence faite ci-après à une «Part Sociale» ou aux «Parts Sociales» sera interprétée comme une référence à tout ou partie des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, dépendant du contexte et si cela est applicable, et la même interprétation sera faite en cas de référence à un «associé» ou aux «associés».

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts. Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

5.2 Le capital social de la Société pourra être modifié à tout moment par une résolution des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

5.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). Pour les besoins de cette clause 5, les termes suivants auront le sens qui leur est associé:

- «Comptes Intérimaires» signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire appropriée.
- «Comptes Intérimaires 2010 de Catégorie A» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A.
- «Comptes Intérimaires 2011 de Catégorie B» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B.
- «Comptes Intérimaires 2012 de Catégorie C» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C.
- «Comptes Intérimaires 2013 de Catégorie D» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D.

- «Comptes Intérimaires 2014 de Catégorie E» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E.
- «Comptes Intérimaires 2015 de Catégorie F» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F.
- «Comptes Intérimaires 2016 de Catégorie G» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G.
- «Comptes Intérimaires 2017 de Catégorie H» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H.
- «Comptes Intérimaires 2018 de Catégorie I» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I.
- «Comptes Intérimaires 2019 de Catégorie J» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J.
- «Date Comptable Intérimaire» signifie la date n'étant pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie pertinente de Parts Sociales de Catégorie(s), pourvu que cette date ne puisse être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période appropriée.
- «Montant Disponible» signifie (sans double calcul) le montant total des profits nets de la société (incluant les profits reportés en avant, s'il y en a) mais (i) moins les résultats des pertes (incluant les pertes reportés en avant, s'il y en a) exprimés comme un positif, moins toutes réserves librement distribuables et primes et (ii) moins tout montant devant être placé en réserve(s) indisponible(s) (suivant les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié ou des statuts) déterminé sur la base des Comptes Intérimaires liés à la Période de Catégorie appropriée (ou Nouvelle Période, le cas échéant).

De sorte que

$$AA = P - (L + LR) + R$$

Ou

$$AV = \text{Montant Disponible}$$

P= profits nets disponibles (incluant le report en avant)

L= toutes pertes (incluant les pertes reportées en avant)

LR= montants placés ou devant être placés en réserve(s) indisponible(s)

R= réserves disponibles et primes;

- «Période de Catégorie» signifie chacune des Périodes de Catégorie A, Périodes de Catégorie B, Périodes de Catégorie C, Périodes de Catégorie D, Périodes de Catégorie E, Périodes de Catégorie F, Périodes de Catégorie G, Périodes de Catégorie H, Périodes de Catégorie I et Périodes de Catégorie J (telles que définies ci-dessous).

- «Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie (i) la valeur nominale par Part Sociale devant être annulée plus (ii) le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales émises dans la ou les catégorie(s) devant être rachetée(s) et annulée(s).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales, les détenteurs de parts sociales de la ou des catégories de Parts Sociales rachetée(s) et annulée(s) recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.5 Chaque catégorie de Parts Sociales donne droit aux détenteurs de celles-ci au pro rata de leur détention dans une telle catégorie au Montant Disponible pour la Période Catégorie Concernée à laquelle la catégorie est liée suivant les présents statuts, dans l'hypothèse du rachat d'une telle catégorie.

5.5.1 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A est la période commençant à la date de constitution de la Société, étant le 15 septembre 2009, et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2010 de la Catégorie A (la «Période de Catégorie A»).

5.5.2 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2011 de la Catégorie B (la «Période de Catégorie B»).

5.5.3 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2012 de la Catégorie C (la «Période de Catégorie C»).

5.5.4 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2013 de la Catégorie D (la «Période de Catégorie D»).

5.5.5 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2014 de la Catégorie E (la «Période de Catégorie E»).

5.5.6 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2015 de la Catégorie F (la «Période de Catégorie F»).

5.5.7 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2016 de la Catégorie G (la «Période de Catégorie G»).

5.5.8 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2017 de la Catégorie H (la «Période de Catégorie H»).

5.5.9 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2018 de la Catégorie I (la «Période de Catégorie I»).

5.5.10 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie I et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2019 de la Catégorie J (la «Période de Catégorie J»).

5.5.11 Pour éviter tout doute, s'il n'y a eu aucune date de Comptes Intérimaires pour une certaine catégorie, la Période de Catégorie d'une telle catégorie se terminera au dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de la Période de Catégorie concernée.

5.6 Dans l'hypothèse où une catégorie de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée lors de la Période Catégorie concernée, les détenteurs de telle catégorie seront habilités à recevoir, dans l'hypothèse d'un rachat et d'une annulation de la catégorie concernée, le Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou le cas échéant, la Nouvelle Période d'une nouvelle catégorie la précédant immédiatement) et finira à la Date de Compte Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés en vue du rachat et de l'annulation d'une telle catégorie de Parts Sociales, dans la mesure où il n'y a eu aucune Date de Compte Intérimaire pour une telle catégorie, la période de catégorie pour une telle catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début d'une telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de Catégorie J et les catégories de Parts Sociales non rachetées et non annulées au cours de leurs périodes en accord avec les articles 5.5.1 à 5.5.10 dans l'ordre des catégories A à J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées auparavant).

5.7 Dans l'hypothèse d'un rachat d'une catégorie de Parts Sociales, les détenteurs d'une telle catégorie de Parts Sociales recevront la Valeur d'Annulation Par Part Sociale.

Troisième résolution

L'associé décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).»

Quatrième résolution

L'associé décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

"La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société."

Cinquième résolution

L'associé décide de supprimer intégralement l'article 17 actuel des statuts et décide de renuméroter l'article 18 devenant alors le nouvel article 17 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14059. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009156224/374.

(090189801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Anglo Operations (International) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 68.630.

In the year two thousand and nine, on the second of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of ANGLO OPERATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED, R.C.S. Luxembourg B 68.630, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated February 18, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°355 of May 19, 1999.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the same notary, dated June 7, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1226 of November 17, 2005.

The meeting begins at four p.m., Mrs Torugbene ADEKOLU, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the twenty-five million (25,000,000) shares with a par value of two US dollars (2.- USD) each, representing the total capital of fifty million US dollars (50,000,000.- USD) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Statement that the shares of the subscribed capital shall be henceforth repurchaseable shares.
2. Transfer in the balance sheet the profit of the period amounting to USD 826,928.09 to the share premium, bringing the last one to USD 2,071,301.09 with effect as of December 1, 2009.
3. To reduce the Company's share capital by an amount of USD 5,000,000.- so as to bring it down from its present amount of USD 50,000,000.- represented by 25,000,000 shares of USD 2.- each to USD 45,000,000.- by the repurchase and cancellation of 2,500,000 shares of USD 2.- each and the cancellation of share premium by an amount of USD 2,071,301.09, with effect as of December 1, 2009.
4. Subsequent amendment of Article 3, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company.
5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves that the shares of the subscribed capital shall be henceforth repurchaseable shares.

122444

Second resolution

The General Meeting resolves to transfer in the balance sheet the profit of the period amounting to USD 826,928.09 to the share premium, bringing the last one to USD 2,071,301.09 with effect as of December 1, 2009.

Third resolution

The General Meeting resolves to reduce the Company's share capital by an amount of USD 5,000,000.- so as to bring it down from its present amount of USD 50,000,000.- represented by 25,000,000 shares of USD 2.- each to USD 45,000,000.- by the repurchase and cancellation of 2,500,000 shares of USD 2.- each and the cancellation of share premium by an amount of USD 2,071,301.09 and to reimburse the related amount to the shareholders in proportion to their holding with effect as of December 1, 2009.

The present capital reduction is governed by article 69 (2) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 3, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Share Capital, first paragraph.** The corporate issued capital is set at forty-five million US dollars (45,000,000.- USD), represented by twenty-two million five hundred thousand (22,500,000) repurchaseable shares with a par value of two US dollars (2.- USD) each."

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de ANGLO OPERATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED, R.C.S. Luxembourg B 68.630, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°355 du 19 mai 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 7 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1226 du 17 novembre 2005.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Torukbene ADEKOLU, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux dollars US (2.- USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante millions de dollars US (50.000.000.- USD) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision que les actions du capital souscrit seront désormais des actions rachetables.

2. Transfert du bénéfice de la période au bilan se montant à USD 826.928,09 vers la prime d'émission, portant celle-ci à USD 2.071.301,09 avec effet au 1^{er} décembre 2009.

3. Décision de réduire le capital social à concurrence d'un montant de USD 5.000.000,- pour le ramener de son montant actuel de USD 50.000.000,- représenté par 25.000.000 actions de USD 2,- chacune à USD 45.000.000,- par rachat et annulation de 2.500.000 actions de USD 2,- chacune et par annulation de la prime d'émission à concurrence d'un montant de USD 2.071.301,09 avec effet au 1^{er} décembre 2009.

4. Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide que les actions du capital souscrit seront désormais des actions rachetables.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer du bénéfice de la période au bilan un montant de USD 826.928,09 vers la prime d'émission, portant celle-ci à USD 2.071.301,09 avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 5.000.000,- pour le ramener de son montant actuel de USD 50.000.000,- représenté par 25.000.000 actions de USD 2,- chacune à USD 45.000.000,- par rachat et annulation de 2.500.000 actions de USD 2,- chacune et par annulation de la prime d'émission à concurrence d'un montant de USD 2.071.301,09 en remboursant le montant sous référence aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital social avec effet au 1^{er} décembre 2009.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Capital social, alinéa 1^{er}. Le capital souscrit est fixé à quarante-cinq millions de dollars US (45.000.000,- USD), représenté par vingt-deux millions cinq cent mille (22.500.000) actions rachetables d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Adekolu, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2009. LAC/2009/52627. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009156222/139.

(090189857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Defense Plaza Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.181.725,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.363.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of the month of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared

Ile de LaD Luxembourg, S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number 115.703 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Valérie Bidoul, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 18 November 2009 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, being the sole shareholder of Defense Plaza Lux, S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, having a share capital of EUR 46,261,725.- and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 116.363, incorporated by deed of the undersigned notary on 18 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 18 July 2006, number 1380. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary of 21 April 2006, published in the Memorial of 1 September 2006, number 1656.

The appearing party acting in the above stated capacity declared and the notary recorded as follows:

1. The appearing party is the sole shareholder of the Company and holds all one million eight hundred fifty thousand four hundred and sixty-nine (1,850,469) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each in issue in the Company so that the total share capital is represented and decision can be validly taken by the sole shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Reduction of the issued share capital of the Company to forty-six million one hundred and eighty-one thousand seven hundred and twenty-five Euro (EUR 46,181,725.-) as a consequence of the cancellation of three thousand two hundred (3,200) shares held by the Sole Shareholder; payment in relation thereto in cash;

B. Consequential amendment of article 5 of the Company's articles of association.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder:

First resolution

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of eighty thousand Euro (EUR 80,000.-) (the "Reduction Amount") from forty-six million two hundred and sixty-one thousand seven hundred and twenty-five Euro (EUR 46,261,725.-) to forty-six million one hundred and eighty-one thousand seven hundred and twenty-five Euro (EUR 46,181,725.-) by cancellation of three thousand two hundred (3,200) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to pay the Reduction Amount to the Sole Shareholder in cash as a consequence of this reduction of the share capital.

Second resolution

As a result of the reduction of share capital, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at forty-six million one hundred and eighty-one thousand seven hundred and twenty-five Euro (EUR 46,181,725.-) divided into one million eight hundred and forty-seven two hundred and sixty-nine (1,847,269) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.».

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its reduction of share capital are estimated at one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu

Ile de LaD Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- and inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 115.703 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Valérie Bidoul, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 novembre 2009 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, étant l'associé unique de Defense Plaza Lux, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ayant un capital social

de EUR 46.261.725,- et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.363 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 18 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 18 juillet 2006, numéro 1380. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné daté du 21 avril 2006, publié au Mémorial du 1^{er} septembre 2006, numéro 1656.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

1. La partie comparante est l'associé unique de la Société et détient toutes les un million huit cent cinquante mille quatre cent soixante-neuf (1.850.469) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune émises dans la Société de sorte que l'entièreté du capital social est représenté et que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Réduction du capital social émis de la Société à quarante-six millions cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 46.181.725,-) par l'annulation de trois mille deux cents (3.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et paiement en relation avec ce qui précède en espèces;

B. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) (le «Montant de la Réduction») pour le porter de quarante-six millions deux cent soixante et un mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 46.261.725,-) à quarante-six millions cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 46.181.725,-) par l'annulation de trois mille deux cents parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de payer le Montant de la Réduction en espèces à l'Associé Unique en conséquence de cette réduction de capital.

Deuxième résolution

En conséquence de la réduction de capital social émis, il est décidé d'amender l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-six millions cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 46.181.725,-) représenté par un million huit cent quarante-sept mille deux cent soixante-neuf (1.847.269) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BIDOUL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49407. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009156110/107.

(090189144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Hofamei, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 134.329.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Claude Mélion, né le 25 avril 1962 à Bayonne, en France, demeurant au 114 Longland drive Totteridge, London N20 8HL (Royaume-Uni) et

2.- Madame Wing-Yee Méliou, née le 26 septembre 1965 à Hong Kong, demeurant au 114 Longland drive Totteridge, London N20 8HL (Royaume-Uni)

Propriétaire chacun de 50 actions sur 100

Ici représentés par Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités L-8308 Capellen,

En vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, le 26 octobre 2009,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le Notaire instrumentant et les parties, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls actionnaires de la société anonyme «HOFAMEI», dont le siège social est situé à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, le 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations du 10 janvier 2008, numéro 71,

Et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.329,

Que le capital social de la société «HOFAMEI» SA est de trente et un mille euros (31.000,00-EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-€) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble.

Que les comparants représentant l'intégralité du capital social, constatent que la société n'a plus exercé d'activité depuis le 31 décembre 2008 et décident de prononcer sa dissolution avec effet au 31 décembre 2008,

Qu'ils déclarent avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société «HOFAMEI» SA,

Qu'ils déclarent être investis de tout l'actif de la société et expressément prendre en charge tout passif échu et éventuellement encore à échoir la concernant.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à l'entière du conseil d'administration et au Commissaire démissionnaires pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante où toutes notifications peuvent leur être adressées: Jean-Claude Méliou, 114 Longland drive Totteridge, London N20 8HL (Royaume-Uni). Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 1.000.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 novembre 2009 - WIL/2009/942 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 26 novembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009156107/52.

(090189675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

EuroPRISA Opéra Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandra Dimitrijevic

Gérante

Référence de publication: 2009155488/11.

(090188596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.